

20 -01- 1981



RF

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

12.114/II/P

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la copie  
d'un avis de la Commission permanente de Contrôle linguistique  
siégeant sections réunies (dossier n° 12.114/II/P).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma  
considération la plus distinguée.

Le Président,  
[REDACTED]

Copie du présent avis a été transmise à la même date  
au plaignant.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

12.114/II/P

[REDACTED]

Monsieur le Directeur,

En séance du 2 octobre 1980, la Commission s'est prononcée sur la plainte déposée contre le Service de Contrôle Technique Automobile de Malmédy, du fait de la délivrance le 11 avril 1980, d'un certificat d'agrément "L.P.G." établi en langue française, à l'occasion du contrôle du véhicule présenté par un habitant de la région de langue allemande et ayant demandé un document rédigé en cette langue.

La plainte a été formulée du fait que ce service ne disposait pas, à ce moment là, de formulaires établis en langue allemande.

Le service de Malmédy est un service régional. Par application des L.L.C. ( article 36, §2), il doit utiliser, dans ses rapports avec le particulier, la langue de celui-ci.

La plainte a par conséquent été déclarée recevable et fondée, dans la mesure où il s'est avéré que le plaignant n'a pas, au moment de sa visite, reçu dûment satisfaction (formulaire "L.P.G.", établie en langue allemande).

./.

Par ailleurs, la C.P.C.L. prend acte de la lettre datée du 18 juillet 1980, envoyée par la S.P.R.L. "Autosécurité de Verviers", deux jours après l'enquête du 16 juillet 1980, à Malmédy et, spécifiant que ses différents sièges disposent de "certificats de visite "L.P.G." établis en langue allemande, employés par les stations bilingues".

Une copie de cet avis sera communiquée au plaignant, ainsi qu'au Ministre des Communications.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.